



[1] L'intimée déposera au Tribunal une demande pour suspendre les dossiers SCT-2005-11 et SCT-2006-11 jusqu'à la conclusion du contrôle judiciaire. Une fois la demande reçue, la revendicatrice fera savoir son consentement ou son objection à la demande.

[2] Le Tribunal maintient la suspension dans les présents dossiers *sine die* durant la période de discussion et, le cas échéant, de négociation; ordonne que la levée de la suspension puisse être demandée par une partie en tout temps sur préavis de 10 jours à l'autre partie; et fixe la prochaine CGI au 15 novembre 2016 à 8h30.

PAUL MAYER

---

L'honorable Paul Mayer